



Distr.  
GENERALE

S/6770

11 octobre 1965

FRANCAIS

ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE EN DATE DU 11 OCTOBRE 1965 ADRESSEE AU SECRETAIRE GENERAL  
PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DU PAKISTAN

D'ordre de mon gouvernement, je vous fais part des violations ci-après de l'accord de cessez-le-feu par les forces indiennes :

Le 6 octobre 1965, à 21 heures, une de nos patrouilles est partie des environs de Rangpur Jaltan pour faire sa ronde habituelle le long de la lisière de notre champ de mines, vers le sud. Vers 21 h 30, trois mines ont explosé sous ses pieds en face de Chhani. Une deuxième patrouille, envoyée pour se rendre compte de la situation, a constaté que la première était tombée dans une embuscade montée par les Indiens près de la lisière de notre champ de mines. Les Indiens n'ont pas autorisé la deuxième patrouille à s'approcher du lieu de l'incident, ni à porter secours aux soldats blessés. A la suite de cet acte infâme des Indiens, quatre soldats pakistanais ont été tués et quatre autres blessés. Il convient d'observer que deux de nos patrouilles avaient suivi le même itinéraire plus tôt dans la journée, à 9 h 30 et à 14 h 30, sans trouver de mines indiennes à l'endroit de l'embuscade. Cela montre clairement que les Indiens ont délibérément attiré notre patrouille dans cette embuscade, en violation flagrante de l'accord de cessez-le-feu. Qui plus est, les blessés ont été retenus sur le lieu de l'incident pendant plus de douze heures. Par la suite, quand nos forces ont pu aller examiner sur place la façon dont l'embuscade avait été montée, elles ont constaté que les Indiens avaient posé des mines et tendu des fils en travers du chemin habituel de la patrouille.

Sur l'intervention des observateurs des Nations Unies, le Commandant indien de la région a promis de prendre les mesures ci-après pour atténuer la tension créée par cet incident :

- a) Enlever les mines du chemin;
- b) Laisser nos patrouilles faire leur ronde le long de la lisière du champ de mines;

- c) Rendre les armes, munitions et matériel pris aux soldats pakistanais tués ou blessés.

En portant ces violations à la connaissance des observateurs des Nations Unies, les autorités militaires pakistanaises ont exprimé l'espoir que les Indiens respecteraient l'engagement pris, dans l'intérêt du maintien de la paix dans la région.

Je vous saurais gré de bien vouloir faire distribuer la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

Veuillez agréer, etc.

L'Ambassadeur extraordinaire et  
plénipotentiaire,

Représentant permanent du Pakistan  
auprès de l'Organisation  
des Nations Unies,

(Signé) Syed AMJAD ALI

